



Affaires étrangères

Paris, le 1^{er} décembre 2017

Monsieur le Secrétaire général,

Comme évoqué lors du dernier Comité technique ministériel des 22 et 23 novembre, nos organisations syndicales ont été saisies par un collectif d'agents (cf courrier ci-joint) afin d'appeler notre attention sur la situation des contractuels conjoints d'agents qui se voient imposés des contrats de recrutement sur place alors même qu'ils sont bel et bien recrutés de Paris, via le mouvement annuel du personnel (la Transparence).

L'administration s'était engagée à demander l'abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1996 afin que les droits de ces personnels contractuels soient respectés : ils sont recrutés de Paris, suivent le processus de recrutement propre aux contractuels de droit public et doivent en conséquence bénéficier d'un contrat d'expatrié.

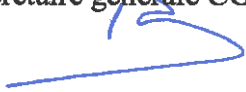
Lors du CTM, le sous-directeur du personnel nous a informés que le dossier était sur la table du CBCM depuis un an, sans explication de ce dernier. Nous demandons en conséquence que le CBCM donne les raisons de ce blocage, afin que des recours puissent être initiés et que le dossier soit arbitré par le secrétariat général du gouvernement.

Monsieur le Secrétaire général, nous comptons sur votre appui dans ce dossier. Etre conjoint d'un agent du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'accompagne souvent de nombreuses contraintes, voire de sacrifices. Si ces collègues sont sélectionnés sur des

postes du réseau, c'est bien en fonction de leur compétence et non de leur statut de conjoint. Il faut en conséquence qu'ils bénéficient des mêmes droits que les autres contractuels. Le cas contraire introduit une rupture d'égalité en fonction de la situation conjugale, d'autant plus pour les agents qui l'ont découvert une fois le processus de recrutement terminé. Ces pratiques ne sont pas acceptables.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le secrétaire général, au nom de la CGT/MAE et de la CFTC-FAE-MAE, l'expression de notre haute considération.

Valérie Jacq-Duclos,
secrétaire générale CGT/MAE



Pour le bureau, Hélène Roos
présidente de la CFTC-FAE-MAE

p.o.


Monsieur Maurice Gourdault-Montagne,
Secrétaire général du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Copie : Mme Hélène Farnaud-Defromont, directrice générale de l'administration
Mme Caroline Ferrari, directrice des ressources humaines